

## ARRÊTE

**Article premier :** Des travaux d'entretien de la section courante de l'A62 entre les PR 36+000 et 63+000 sont programmés du lundi 08 septembre au vendredi 14 novembre 2025, dans le sens Toulouse-Bordeaux par la société Autoroutes du Sud de la France (ASF).

Ces travaux seront réalisés de jour et de nuit sous basculement de circulation, glissant selon le planning des travaux, et sous neutralisation de voies de gauche ou de droite.

**Article 2 :** Certaines phases de travaux sous basculement nécessiteront les fermetures nocturnes des bretelles d'échangeurs décrites ci-après :

Nuits du lundi 15 septembre au mardi 16 septembre, puis nuits du lundi 13 octobre au mercredi 15 octobre 2025 de 20h00 à 06h00 :

- Fermeture des deux bretelles de la bifurcation A62/A65 dans le sens Toulouse/Pau et Pau/Bordeaux avec mise en place des déviations suivantes :
  - Les usagers circulant sur A65 en provenance de Pau et en direction de Bordeaux devront emprunter la sortie n°1 de Bazas sur l'A65 et suivre la N524 pour rejoindre l'entrée n°3 de Langon.
  - Les usagers circulant sur l'A62 en provenance de Toulouse et souhaitant se rendre sur l'A65 direction Pau devront faire demi-tour au niveau de l'échangeur n°3 de Langon, pour rejoindre l'A62 en direction de Toulouse et la bretelle restée ouverte vers l'A65.

Nuits du lundi 29 septembre au mercredi 01 octobre 2025 de 20h00 à 06h30 :

- Fermeture des bretelles d'entrée et de sortie n°4 de La Réole dans le sens Toulouse-Bordeaux avec déviations suivantes :
  - Les usagers circulant sur l'A62 en direction de Bordeaux et souhaitant rejoindre La Réole seront déviés par la sortie n°5 de Marmande pour emprunter la D933, D116, D3, D813, D1113 jusqu'à La Réole.
  - Les usagers de La Réole souhaitant emprunter l'A62 en direction de Bordeaux seront déviés par la D9, D9E1, D1113, D1562 pour rejoindre l'entrée n°3 de Langon.

En cas de problèmes techniques ou des conditions météorologiques, ces restrictions pourront être prolongées jusqu'au 19 décembre 2025 inclus dans les mêmes conditions après consultation des gestionnaires de réseaux concernés.

**Article 3 :** Ces travaux pourront temporairement déroger aux articles suivants de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2016 portant réglementation de la circulation sous chantier sur les autoroutes dans la traversée du département de la Gironde :

- l'article 2.2 - Jours hors chantier 2025.
- l'article 2.3 - Capacité.
- l'article 2.4 - Largeur des voies.
- l'article 2.6 - Longueur de restriction de capacité
- l'article 2.7 - Inter distance entre chantiers courants qui pourra être portée à 10 km.

**Article 4 :** La signalisation temporaire sera mise en place par les services de la société ASF-VINCI Autoroutes. La signalisation sera en tout point conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire).

**Article 5 :** La société ASF-VINCI Autoroutes est chargée de diffuser l'information de ces travaux aux automobilistes de l'A62 en temps prévisionnel et en temps réel, par la Radio VINCI Autoroutes 107.7 et par affichage sur les panneaux à messages variables (PMV).

